



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 11 septembre 2023

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Demande de financement pour la végétalisation intérieure du tiers-lieu de Toga

L'an Deux Mille vingt-trois, le onze septembre, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Emmanuelle de GENTILI, Leslie PELLEGRINI, Marie-Hélène PADOVANI, Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Jean-Charles LEONARDI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI

ABSENTS : Jean-Jacques PADOVANI, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Serge LINALE

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Volants : 9

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Demande de financement pour la végétalisation intérieure du tiers-lieu de Toga

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant la nécessité dans le cadre de notre politique de lutte contre le changement climatique d'expérimenter des solutions alternatives aux dispositifs de chauffage/climatisation pour les espaces de travail ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(À l'unanimité)**

- Le projet expérimental de végétalisation intérieure du tiers-lieu de Toga ;
- La demande de financement auprès du Fonds Vert et le plan de financement du projet comme suit :
 - o **Dépenses** 33 360 HT
 - o **Recettes**
 - Etat (Fonds Vert) : 80 % soit 26 688 €
 - CAB (autofinancement) : 20 % soit 6 672 €

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à cette demande de financement ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, service gestionnaire 3ECO, chapitre 011 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO